

COLLEGE PRIVE JEANNE D'ARC

Etablissement Privé Catholique

Sous contrat d'association avec l'Etat

3 Place du Mandarous – B.P. 60412 - 12104 MILLAU CEDEX

Tel : 05 65 60 64 00 - Email : 0121259d@ac-toulouse.fr

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

NOM : _____ **Prénom :** _____ **Classe :** 6^{ème}

Ce dossier est à COMPLETER ET A RESTITUER lors de l'ENTRETIEN d'INSCRIPTION

Réservé au Secrétariat		
☐	Page 2	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE
☐	Page 2	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE
☐	Page 3	SCOLARITE 2026 – 2027
☐	Page 4	RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES NECESSITANT DES AMENAGEMENTS
☐	Page 4	PASTORALE ET A.P.E.L.
☐		CONTRAT DE SCOLARISATION à laisser dans le dossier d'inscription

PIECES A CONSERVER

<i>Annexes 1 - 2 - 3 - 4</i>	<i>An.1 : REGLEMENT INTERIEUR - An.2 : REGLEMENT FINANCIER DU COLLEGE – An.3 : NOTICE D'INFORMATION RGPD – An. 4 : CHARTE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES PLAQUETTE APEL, PROJET EDUCATIF, PROJET ETABLISSEMENT</i>
------------------------------	--

Réservé au Secrétariat	<u>PIECES A FOURNIR</u>
☐	Photocopie <u>intégrale</u> du livret de famille ▪ Pour les parents divorcés ou séparés, copie de la dernière décision judiciaire, ou du moins la partie de la décision dans laquelle le juge se prononce sur les modalités de l'autorité parentale. Si la procédure est en cours, copie de l'ordonnance de non conciliation (circulaire 94.149 du 13.04.94). Les coordonnées des 2 parents sont demandées. ▪ Pour les autres parents, dont la situation familiale engagerait la responsabilité du père ou de la mère de façon particulière en regard de l'autorité parentale, il serait fort souhaitable que l'Etablissement soit informé officiellement.
☐	3 photos (<i>En inscrivant le nom, prénom de l'enfant au dos des photos d'identité</i>)
☐	Certificat de vaccination ou photocopie des pages « vaccinations » du carnet de santé
☐	RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE du ou des responsables payeurs (ne pas redonner de RIB si déjà prélevé). Le règlement se fait par prélèvement. <u>Noter au dos du RIB le nom et prénom de l'enfant</u>)
☐	Contribution des familles : Arrhes de 53 €* à titre indicatif tarif 25/26 *Le nouveau règlement financier sera communiqué courant janvier. (Chèque à l'ordre de l'OGECAM. <u>Noter au dos du chèque le nom et prénom de l'enfant</u>)
☐	A rajouter si nécessaire copie du PAI ou PAP ou PPS (<u>voir page 4</u>)
☐	Bilan des acquis scolaires en classe de CM2 (Extrait du Livret Scolaire Unique) et Avis de passage en classe supérieure à fournir début juillet.

RENSEIGNEMENTS ELEVE

NOM : Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin Commune de Naissance : Nationalité : ☐ Française ☐ Autre : Régime : ☐ Externe ☐ ½ Pensionnaire ☐ Interne (à partir de 2 repas/semaine)	PRENOMS (Ordre Etat Civil) : Date de Naissance :/...../..... N° de département : Pays :
--	---

SCOLARITE 2025/2026

Ecole : ☐ Privé ☐ Public	Nom de l'école : Commune :
---	---

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

PERE ou TUTEUR LEGAL	MERE ou TUTRICE LEGALE
<u>Lien avec la Mère de l'élève</u> ☐ Marié ☐ Vie maritale ☐ Divorcé ⁽¹⁾ ☐ Séparé ⁽¹⁾ ☐ Veuf ☐ Autres : ⁽¹⁾ Fournir tout justificatif précisant les modalités de l'autorité Parentale NOM : Prénom :	<u>Lien avec le Père de l'élève</u> ☐ Mariée ☐ Vie maritale ☐ Divorcée ⁽¹⁾ ☐ Séparée ⁽¹⁾ ☐ Veuve ☐ Autre : ⁽¹⁾ Fournir tout justificatif précisant les modalités de l'autorité parentale NOM : Prénom :
<i>Conformément à la loi du 8 janvier 1993 et aux directives du BOEN n° 38 du 28 octobre 1999, les 2 parents peuvent obtenir communication des résultats scolaires de l'enfant ou de tout autre document relatif à sa scolarité (même dans le cas où l'un des parents exerce seul l'autorité parentale). La mention des deux adresses est obligatoire.</i>	
Adresse : Code postal : Commune : N° de téléphone domicile (*) : N° de téléphone portable (*) : E-mail (*) :@.....	Adresse : Code postal : Commune : N° de téléphone domicile (*) : N° de téléphone portable (*) : E-mail (*) :@.....
Situation Professionnelle Profession détaillée : Employeur : N° de téléphone professionnel :	Situation Professionnelle Profession détaillée : Employeur : N° de téléphone professionnel :
Le PAYEUR de la SCOLARITE de l'enfant est : ☐ PERE ☐ MERE ☐ PERE et MERE ☐ Autre (à préciser) Le PAYEUR de la CANTINE de l'enfant est : ☐ PERE ☐ MERE ☐ PERE et MERE ☐ Autre (à préciser) Le PAYEUR de l'INTERNAT de l'enfant est : ☐ PERE ☐ MERE ☐ PERE et MERE ☐ Autre (à préciser) L'élève est DOMICILIE à l'adresse : ☐ PERE ☐ MERE ☐ PERE et MERE ☐ Autre (à préciser) => Joindre LE ou LES RIB du ou des PAYEUR(S)	

SCOLARITE 2026 – 2027

- La 1^{ère} langue vivante est obligatoirement ANGLAIS
- La 2^{nde} langue vivante (Espagnol ou Italien) est obligatoire à partir de la 5^{ème}

FACULTATIF : à voir lors de l'entretien d'inscription

Il est POSSIBLE de débiter la seconde langue dès la 6^{ème} dans le cadre d'une classe bi-langues : Ce choix langue LV2 est alors à maintenir jusqu'en classe de 3^{ème}

- Classe BI-LANGUES ANGLAIS – ESPAGNOL ☐
- Heure « Journal de l'Antiquité » ☐
- Heure de Conversation Anglaise ☐
- Atelier du Petit Scientifique ☐

Après l'accord des clubs ou écoles concernées : Pas de possibilité d'option

- Classe SECTION SPORTIVE NATATION après l'accord du Som Aqua Grimpe Millau Grand Causse ☐
↳ Dossier spécifique à constituer

- Classe à HORAIRES AMENAGES :

DANSE ☐

Ecoles de danse : - Silva Ricard
- Acadanse
- S. Crochard

FOOT ☐

SOM Foot

RUGBY ☐

SOM Rugby

GYMNASTIQUE ☐

SOM Hirondelle Millavoise

CSO Cycle ☐

Club de Cyclisme à Millau

HANDBALL ☐

SOM Handball Millau

RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES NECESSITANT DES AMENAGEMENTS

- Mon enfant a déjà réalisé un bilan orthophonique ☐ Oui ☐ Non
Si oui en quelle année :
- Mon enfant a bénéficié d'un soutien par le :
 - RASED (ou équivalent) ☐ Oui ☐ Non
 - Le C.M.P.P. ☐ Oui ☐ Non
Si oui en quelle année :
 - RASTA ☐ Oui ☐ Non

Problèmes de santé, d'handicap ou de troubles de l'apprentissage reconnus par l'équipe éducative et/ou la Médecine Scolaire.

En primaire l'enfant a fait l'objet d'un :

- P.A.I. * ☐ oui ☐ non

(Projet d'Accueil Individualisé - Santé)

Le P.A.I doit être validé par le médecin **pour la rentrée scolaire.**

* Fournir le PAI établi par le médecin, l'ordonnance et la trousse de médicaments (si nécessaire pour la rentrée.

- P.A.P* ☐ oui ☐ non ☐ en cours

(Plan d'Accompagnement Personnalisé - troubles de l'apprentissage)

* Fournir la fiche de synthèse du P.A.P établie par le médecin.

Les aménagements pédagogiques sont réactualisés à chaque rentrée lors d'un entretien avec le professeur principal courant septembre.

- P.P.S ☐ oui ☐ non ☐ en cours

PASTORALE

L'inscription à la catéchèse et aux activités pastorales sera proposée à la rentrée.

Pour information : une heure de catéchèse rassemble les élèves volontaires sur le temps de demi-pension ou le soir à 16h.

Association des Parents d'Elèves : A.P.E.L.

Les parents de l'Association animent et participent à la vie de l'établissement, notamment par un soutien financier à l'amélioration du cadre de vie des élèves et aux projets portés par les équipes pédagogique, éducative, pastorale.

Services apportés :

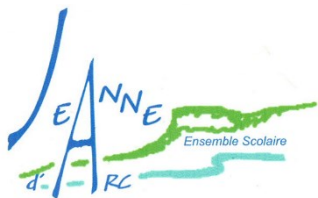
- Plate-forme téléphonique nationale
- Service d'information et de conseil
- Magazine « Famille & Education »

Une seule cotisation par famille pour tout enfant scolarisé dans un établissement privé catholique de Millau. Cotisation portée sur la 1^{ère} facture. (Pour indication, montant 2025-2026 : 25 €)

Adhésion A.P.E.L. : ☐ Oui ☐ Non

A NOTER

- Des réunions d'information de rentrée seront organisées en **Juin 2026**, site du Sacré Cœur,
- Fin août, une circulaire vous précisera les modalités pratiques de la rentrée qui aura lieu le **MARDI 1er SEPTEMBRE 2026**.



COLLEGE PRIVE JEANNE D'ARC

*Etablissement Privé Catholique
Sous contrat d'association avec l'Etat*

3 Place du Mandarous – B.P. 60412
12104 MILLAU CEDEX

Tel : 05 65 60 64 00 - Email : 0121259d@ac-toulouse.fr

CONTRAT DE SCOLARISATION

ENTRE :

COLLEGE PRIVE JEANNE D'ARC

3 place du Mandarous - BP 60412
12104 MILLAU CEDEX

Représenté par **Monsieur Philippe CORTES, chef d'établissement**
ci-après désigné « l'Etablissement »

D'une part,

ET

Monsieur et/ou Madame.....

Demeurant

Représentant(s) légal(aux), de l'enfant.....
ci-après désignés « le(s) parent(s) »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Article 1^{er} – Objet :

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant ci-dessus nommé sera scolarisé au sein de l'Etablissement sur demande de M et/ou Mme, ainsi que les engagements réciproques de chacune des parties.

Article 2 – Obligation de l'établissement :

L'Etablissement s'engage à scolariser votre enfant ci-dessus nommé en classe de, à lui assurer un enseignement conforme aux programmes officiels de l'enseignement public.

L'Etablissement s'engage à informer les parents de l'assiduité et du comportement l'enfant ci-dessus nommé ainsi que de ses résultats scolaires tout au long de l'année.

L'Etablissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations (restauration/d'internat) selon les choix définis par les parents dans le dossier d'inscription.

Article 3 – Obligations des parents

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire leur enfant ci-dessus nommé en classe de au sein de l'Etablissement pour l'année 2026-2027.

Les parents restent les premiers éducateurs de leur enfant. En l'inscrivant au sein de l'établissement, ils s'engagent à faire respecter l'assiduité scolaire de leur enfant ci-dessus nommé et acceptent explicitement le fonctionnement et les exigences de l'établissement telles que définies dans le présent contrat et ses annexes.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet d'établissement, du projet éducatif, du **règlement intérieur** (Annexe 1), de la **Charte d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services** (Annexe 4), à y adhérer et à en respecter les clauses.

Ils reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions du **règlement financier** (Annexe 2) annexé au présent contrat.

Pour rappel, le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments dont le détail et les modalités de règlement figurent dans le règlement financier annexé :

- contribution familiale, certaines fournitures scolaires, activités pédagogiques et culturelles.
- les prestations parascolaires choisies sur le dossier d'inscription (demi-pension, internat) et/ou sur la fiche de vie scolaire distribuée en début d'année scolaire (nombre de jours de demi-pension, étude)
- adhésion volontaire aux associations tiers : A.P.E.L (dossier d'inscription), UNSS (détails et modalités communiqués à la rentrée).

Article 4 – Assurances :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour ces activités scolaires, et à remettre une attestation d'assurance de responsabilité civile obligatoire en SEPTEMBRE au professeur principal.

⚠ Si vous ne prenez pas l'assurance scolaire « **INDIVIDUELLE ACCIDENT** » proposée par l'Etablissement, fournir également une attestation individuelle accident émanant de votre assurance qui couvre l'enfant dans toutes les activités (sorties, stages, voyages) réalisés dans le cadre scolaire.

Article 5 – Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par l'enfant ci-dessus nommé fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre pour la part non prise en charge par les assurances.

Article 6 – Résiliation du contrat en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire à l'égard de l'élève ou motif grave de la part de l'élève ou de la famille (notamment violence verbale et/ou physique, harcèlement moral et/ou physique avec agissements répétés, rupture de confiance avec la famille, dénigrement de l'équipe éducative ou de l'un de ses membres ou propos répétés pouvant discréditer l'établissement scolaire,...), le présent contrat ne peut être résilié par l'Etablissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause légitime et sérieuse acceptée expressément par l'Etablissement (notamment changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, mutation professionnelle, déménagement hors du secteur géographique de recrutement ...) le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée reste dû dans tous les cas.

Article 7 – Renouvellement du contrat au terme de l'année scolaire

Les parents informent l'établissement de la réinscription ou de la non réinscription dans l'Etablissement de l'enfant ci-dessus nommé, durant le troisième trimestre scolaire à l'occasion qui est faite à tous les parents, et au plus tard le 01 juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai pour informer les parents de la non réinscription dans l'établissement pour une cause légitime et sérieuse (notamment impayés, désaccord avec la famille sur le projet de l'établissement, rupture de confiance ...).

En cas de réinscription, le présent contrat est renouvelé d'année en année. La fiche de ré-inscription et le règlement financier qui est annexé sont à retourner complétés, signés et accompagnés du chèque d'arrhes correspondant à 1/10 de la contribution familiale annuelle à l'Etablissement.

Article 8 – Traitement des données personnelles concernant l'élève et leurs responsables légaux :

Les informations recueillies dans le cadre de ce contrat et ces annexes, sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques dans les conditions fixées par la notice jointe.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information jointe (*Annexe 3*) concernant le traitement des données personnelles recueillies (RGPD).

A Millau, le

Signature du Directeur :

Signature du parent 1 :

Signature du parent 2 :

Précédée de la mention "Lu et Approuvé"